كلية طب الأسنان - الرباط
FACULTE DE MEDECINE DENTAIRE - RABAT

جامعة محمد الخامس
Université Mohammed V

EXTRAIT DE LA CHARTE DES EXAMENS

1-Les étudiants doivent prendre place dans la salle qui leur est notifiée, 15 minutes avant le lancement de l'épreuve

2- Tout étudiant qui ne se présente pas au lieu, à la date et à l'heure prévue pour l'épreuve sera noté absent

3- Une fois les épreuves ouvertes dans l'une des salles d'examen, aucun retardataire ne sera admis dans aucune salle d'examen

4- Les étudiants ne doivent faire entrer avec eux en salle d'examen aucun porte-documents, cahiers, résumés de cours, téléphones portables, montres connectées, calculatrices ou tout autre dispositif électronique. Une fois dans la salle d'examen, les stylos, crayons et règles sont retirés des trousses et ces dernières déposées par terre au pied des tables

5- les étudiants doivent déposer sur leur table leur carte d'étudiant ou à défaut leur CIN.

6- Les étudiants sont tenus d'avoir leur propre matériel avec eux, aucun prêt de stylos, correcteurs ou autre matériel ne sera autorisé.

7- Les étudiants doivent remplir la partie supérieure de leurs feuilles d'examens et intercalaire avec précision sans rature; et ce avant le lancement de l'épreuve et non à l'annonce de la fin de l'épreuve.

8- Les étudiants doivent noter sur leurs copies le numéro de leur table.

9- Tout étudiant ayant rendu une copie anonyme est automatiquement porté absent lors de l'affichage des résultats

10- Les étudiants doivent s'assurer que leurs réponses sont remplies sur la grille de réponse aux QCM correspondante à l'élément de module. En cas d'interversion des grilles, aucune recorrection n'est possible.

11- Les étudiants doivent s'abstenir de toute indiscipline : fraude par saisie d'un document ou tentative de fraude par communication, discussion, perturbation….)
Ainsi, toute indiscipline entraîne l'exclusion immédiate de la salle d'examen et l'application de sanctions disciplinaires

12- Les étudiants ne peuvent quitter la salle qu'après la fin de la première demi-heure de composition

13 – Les étudiants ne peuvent sortir de la salle d'examen pour quelque motif que ce soit (sauf nécessité absolue et sur autorisation spéciale du surveillant)

14- Les étudiants sont tenus de remettre toutes les copies même blanches

15- Toute copie non remise à l'expiration de la durée réglementaire de l'épreuve est annulée

16- Les étudiants, présents jusqu'à la fin de la durée règlementaire de l'épreuve, doivent rester assis et ne quitter la salle d'examen qu'après le ramassage et le comptage des copies.

17- La demande de consultation des copies peut être déposée dans un délai de 2 jours ouvrables après la proclamation des résultats.

18- Chaque étudiant accédera à ses résultats via la plate-forme « étudiant » de l'Université Mohamed V.